Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 048-214800708-20261014-14102026DELIB06-DE

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2026

Membres en exercice : **15**
Présents : **13**
Votants : **15**
Votes pour : **15**
Votes contre : **0**
Absentions : **0**

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le quatorze octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Philippe LELARD - Agnès GHIO - Alexandre MERLEN
Secrétaire de séance : Robert QUISSAC
Absents :
Excusés : Clarisse DELMAS - Killian THERON
Procurations : Procuration de Clarisse DELMAS à Amélie CAYROCHE - Procuration de Killian THERON à Guillaume MARTIN

****

14102026- Délib-06

Objet : **Appel à projet du Crédit agricole du Languedoc sur les transitions – présentation d'un projet.**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christophe RICOU, 3ème adjoint pour la présentation de l'appel à projet du Crédit Agricole du Languedoc concernant les transitions.
Le Crédit Agricole du Languedoc lance cet appel en faveur des associations, des structures à buts non lucratifs et des collectivités publiques ayant un projet en faveur des transitions environnementales, agricoles et agroalimentaires sur les territoires de l'Aude, du Gard, de l'Hérault ou de la Lozère.
Ainsi, des projets peuvent être financés avec une dotation d'un montant maximum de 3 000 euros pouvant être remportée.
M. Christophe RICOU indique que dans ce cadre, pourrait être présenté le projet de plantation d'arbres à l'aire de jeux et à l'espace multisports de Grandrieu et de mise en place de mobiliers extérieurs.
Avec des périodes de chaleur de plus en plus fortes et fréquentes, ces espaces deviennent difficilement utilisables l'été du fait de l'absence d'ombre. La présence d'arbres permettant d'amener de l'ombrage et favorisant la présence et la proximité de la faune, celle-ci serait un réel avantage dans cet espace notamment pour les enfants y jouant. Le projet prévoit également d'agrémenter ce lieu de bancs et de tables.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de présenter ce projet au titre de l'appel à projets du Crédit Agricole du Languedoc.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et à l'unanimité :

- Approuve la présentation du projet d'implantation d'arbres et de mobiliers d'extérieurs à l'aire de jeux et à l'espace multisport,
- Autorise monsieur le Maire à présenter ce projet au Crédit Agricole du Languedoc,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 048-214800708-20261014-14102026DELIB06-DE

- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet et à cette demande de financement.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN

Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC

MAIRIE DE GRANDRIEU (LOZERE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr